



Gatineau, le 27 novembre 2018



**AVIS AUX AVOCATES ET AVOCATS PRATIQUANT EN
CHAMBRE JEUNESSE DANS LE DISTRICT DE LABELLE
(MANIWAKI)**

L'honorable Jean Faullem
Juge coordonnateur

Veillez noter qu'à compter du 1^{er} janvier 2019, la Chambre jeunesse de la Cour du Québec du district de Labelle (Maniwaki) modifiera les assignations de ses juges afin d'y ajouter, une fois par mois, une journée d'audience consacrer exclusivement aux dossiers relevant de la LSJPA. Ainsi, les deux autres journées d'audition en matière jeunesse à Maniwaki seront réservées pour les dossiers relevant de la LPJ.

Nous tenons également à vous annoncer dès à présent la mise en place d'un programme de gestion de l'instance à la Chambre de la jeunesse de la Cour du Québec en Outaouais à partir du 1^{er} avril 2019. De plus amples détails vous sauront partager en début de prochaine année.

Merci à l'avance de votre collaboration,



JEAN FAULLEM, J.C.Q.
Juge coordonnateur de la Cour du Québec